

DÉCLARATION DE M. ODA, VICE-PRÉSIDENT

[Traduction]

Mon avis, tel que je l'ai exprimé dans mon opinion individuelle, est que la requête du Danemark était mal conçue et aurait dû être rejetée. Comme cet avis n'a pas prévalu, la Cour a rendu une décision sur le fond de l'affaire, en traçant une ligne particulière de délimitation dont le choix ne me semble pas être fondé sur une motivation justifiable. Considérant toutefois que la ligne en question s'inscrit dans la gamme infinie des possibilités qui auraient pu être choisies par les Parties si elles étaient parvenues à un accord, j'ai décidé qu'il serait sage pour moi de voter avec la majorité en dépit de mes divergences d'opinion sur plusieurs points.

(Signé) Shigeru ODA.
